

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/59-07  
Séance du 29 J

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION

### ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE « LE KREBSBACH »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 23 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster une subvention d'un montant maximum de 5 283 € pour ses travaux d'adduction d'eau potable au titre du soutien à l'équipement des zones d'activités, représentant 20 % du montant H.T. de l'investissement à charge du maître d'ouvrage,
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant maximum de 5 283 €, sera prélevée sur le programme F021, enveloppe 89678, chapitre 204, nature 20414 fonction 91 du budget départemental

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions